



POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'AMÉLIORATION DE L'ACCES AUX SOINS

Dossier de demande d'aide individuelle à la première installation et à l'installation d'un cabinet médical secondaire

LES OBJECTIFS

L'évolution de la démographie médicale dans le département de l'Aude est préoccupante : de vastes zones pour lesquelles il est constaté un déficit en matière d'offres de soins sont dépourvues de médecin. Une action volontariste pour tenter d'endiguer le phénomène de baisse de la démographie médicale dans l'Aude est donc nécessaire. Le Département de l'Aude a mis en œuvre un dispositif d'incitation à l'installation dans les zones en déficit en matière d'offres de soins sur le territoire.

LE CONTENU DU DISPOSITIF

Le dispositif regroupe les actions suivantes :

- Une subvention d'investissement plafonnée à 10 000 € pour une première installation
- Une subvention d'investissement plafonnée à 5 000 € pour l'installation d'un cabinet secondaire

Il s'agit ici d'accompagner le professionnel dans son installation en attribuant une subvention d'investissement pour l'achat de matériel médical ou paramédical et de matériel informatique.

Ces deux aides sont conditionnées à l'engagement du bénéficiaire à s'installer pendant une durée minimale de cinq ans dans les communes en déficit en matière d'offres de soins. Il devra fournir au 31 décembre de chaque année une attestation d'exercice sur le territoire départemental. Le bénéficiaire s'engage également à effectuer les démarches nécessaires afin d'être maître de stage en cas de première installation et à être maître de stage et à accueillir des stagiaires dans le cadre de l'installation d'un cabinet secondaire.

CONTACT

Maëva HOMS
Direction Générale Adjointe Solidarités Humaines
maeva.homs@aude.fr
04 68 11 69 42

La demande concerne :

- L'aide à la première installation
- L'aide à l'installation d'un cabinet médical secondaire

Identification du demandeur

NOM

Prénom

Date de naissance ____ / ____ / _____

Adresse

.....

Téléphone portable

Adresse mail

Projet d'installation

Expliquer le projet d'installation, les modalités d'exercice (isolé, coordonné)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Date d'installation prévue : ____ / ____ / _____

Commune d'installation :

Etes-vous maître de stage : OUI NON

Budget prévisionnel

Préciser le type de dépenses associées à la demande de subvention

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pièces complémentaires à fournir

- Un CV
- Une copie du diplôme
- L'attestation d'inscription à l'ordre
- Les devis des investissements à réaliser
- Un relevé d'identité bancaire du bénéficiaire

Après examen des demandes, les médecins dont le dossier aura été retenu recevront deux exemplaires du contrat d'engagement entre le Département et le bénéficiaire précisant les conditions liées à l'obtention de l'aide départementale, qui devront être signés et retournés. Les dépenses liées à la primo-installation ou à l'installation d'un cabinet secondaire devront être réalisées dans un délai maximum d'un an à partir de la signature du contrat. Le professionnel devra fournir toutes pièces justificatives de ses dépenses éligibles (factures certifiées acquittées).

DEMANDE A ENVOYER AU CONTACT PAR MAIL

Je déclare avoir pris connaissances des conditions générales et j'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations renseignées.

Fait le : ____ / ____ / _____ à :

Signature